

N° 72

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984.

## A V I S

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1985,*  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

**Défense**  
**SECTION COMMUNE**

Par M. Jacques GENTON,

Sénateur,

---

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Jean Lecanuet, *président* ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, *vice-présidents* ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, *secrétaires* ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Fcrest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Roland Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale :** 1<sup>re</sup> lecture : 2347 et annes, 2365 (annexe n° 44), 2368 (tomes I et II) et in-8° 683.

**Sénat :** 68 et 69 (annexes nos 44 et 45) (1984-1985).

---

**Loi de finances. — Armée - Défense - Armes nucléaires - D.G.A. - S.I.R.P.A.**

## SOMMAIRE

	Pages
Introduction et présentation chiffrée.....	3
I. — La D.G.A. (Délégation générale pour l'armement).....	7
II. — Le S.I.R.P.A. (Service d'information et de relations publiques des armées).	11
III. — Le service de santé des armées.....	14
IV. — La capacité nucléaire militaire de la France .....	18
Conclusion.....	26

Mesdames, Messieurs,

L'ensemble des crédits affectés à la section commune pour 1985, pour le titre III (dépenses ordinaires) et pour les titres V et VI (dépenses en capital), fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

Le titre III comporte un crédit de paiement de 31 823 361 000 F de participation à la dette publique (pensions et retraites) dont, bien entendu, nous continuerons à ne pas tenir compte dans l'étude des crédits consacrés à la défense proprement dite. Notons simplement que ce poste est en augmentation de 10,16 % par rapport à l'an dernier.

Cette déduction faite, les crédits de paiement « utiles » du titre III s'élèvent à 16 634 166 000 F, en augmentation de 6,68 %. Au titre V, les crédits de paiement sont de 20 053 700 000 F, en augmentation de 8,79 %.

Le total des C.P. « utiles » de la section commune est donc de 36 911 066 000 F, en augmentation de 7,81 %, en regard d'une augmentation de 5,67 % du total des C.P. du budget de la Défense.

Puisque les crédits de pensions sont portés au compte de la section commune, notre Commission croit utile de rappeler l'attention du Gouvernement sur les problèmes relatifs à la situations des retraités militaires et de leurs familles.

Le groupe d'étude placé sous le contrôle et l'égide de notre Commission a pris connaissance des observations présentées par le Comité d'action des anciens militaires de carrière qui regroupe les associations faisant partie du Conseil permanent des retraités militaires, créé par arrêté du ministère de la Défense du 1<sup>er</sup> juin 1983.

Notre Commission manifeste son étonnement devant le fait que la proposition de loi votée par le Sénat, sur son rapport, et avec l'accord du Gouvernement, le 23 juin 1982, n'ait pas encore été examinée par l'Assemblée nationale et soit même — selon nos informations — renvoyée aux calendes grecques.

Le contentieux des retraités militaires existe depuis plusieurs décennies; il ne cesse de s'aggraver douloureusement. Si votre Commission insiste, comme elle le fait depuis très longtemps, c'est qu'elle a le sentiment que des solutions positives et prochaines concourraient au maintien du bon moral des armées.

\*  
\* \*

Les autorisations de programme du titre V, elles, s'élèvent à 20 839 100 000 F, *en diminution de 4 %*. Ce chiffre est éloquent à lui seul, comparé à l'augmentation zéro de l'ensemble des autorisations de programme du budget.

\*  
\* \*

La seule lecture de ces chiffres est inquiétante pour l'avenir. L'inquiétude ne peut que se confirmer si l'on veut se représenter l'évolution, en pourcentage, des crédits de paiement du titre V depuis 1982, en francs courants, en la comparant à leur évolution en francs constants; le tableau ci-dessous résume cete évolution :

### TITRE V

#### Crédits de paiement

(En millions de francs courants)

	1982	1983	1984	1985	% 1982/1981	% 1983/1982	% 1984/1983	% 1985/1984
Section commune . . . .	16 096,3	17 265,3	18 644,6	20 277,9	+ 16,85	+ 7,26	+ 7,99	+ 8,76

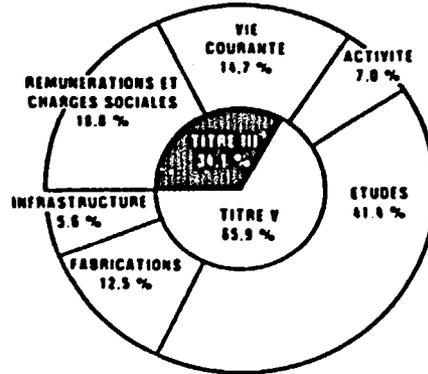
(En millions de francs constants 1982)

	1982	1983	1984	1985	% 1982/1981	% 1983/1982	% 1984/1983	% 1985/1984
Section commune . . . .	16 096,3	15 722,3	15 735,3	16 190,8	+ 4,27	- 2,32	+ 0,08	+ 2,89

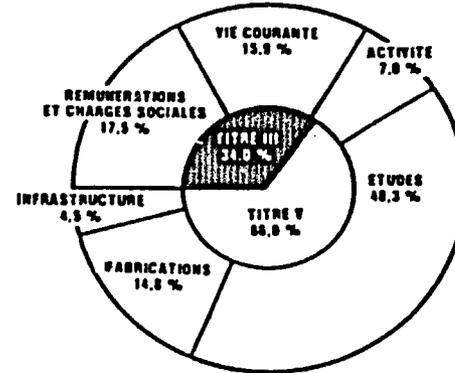
Enfin, la comparaison des cinq graphiques ci-dessous, tirés de la présentation en « budget de programmes » permet de constater que, dans l'ensemble des crédits de la section commune, ceux qui sont affectés aux études ne cessent de décroître régulièrement, en francs courants, depuis 1981.

**BUDGET SECTION COMMUNE**  
Emploi des crédits

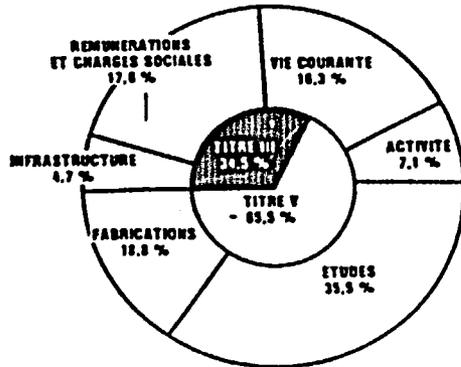
**1981**



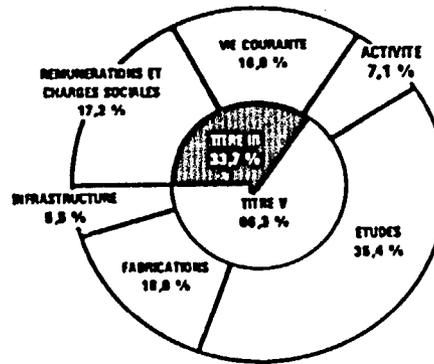
**1982**



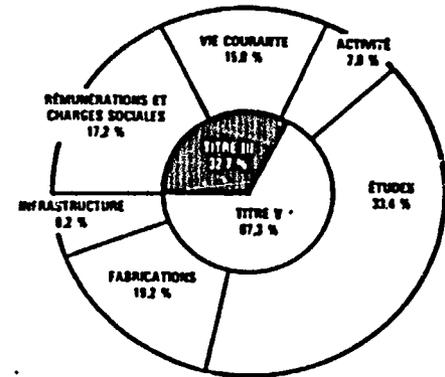
**1983**



**1984**



**1985**



En terminant cette présentation chiffrée, aride mais nécessaire, qui d'entrée de jeu n'entraîne pas l'optimisme, il n'est pas inutile de rappeler que la section commune couvre, en dehors de charges diverses pour le fonctionnement des services communs aux armées, pratiquement l'essentiel de toutes les études « en amont » qui engagent, à moyenne et à longue échéance, l'avenir de l'équipement de nos forces.

Dans le cadre, donc, de crédits de paiement en augmentation de 7,83 % et d'autorisations de programme en diminution de 4 %, nous allons brièvement examiner les crédits affectés aux principaux services communs, soit la D.G.A. (délégation générale pour l'armement), le SIRPA (service d'information et de relations publiques des armées) et le service de santé des armées. Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous tenterons enfin de mener une réflexion rapide sur le maintien de la capacité nucléaire militaire de la France, à la lumière des crédits consacrés, à la section commune, aux études, recherches et prototypes.

**I. LA D.G.A.**  
**(Délégation générale pour l'armement)**

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des crédits affectés à la  
D.G.A. pour 1984 et pour 1985.

TITRE	CRÉDITS					AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
	1984	1985				1984	1985
	Crédits votés	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	votés	demandées
<b>DÉPENSES ORDINAIRES</b>	<b>2.746.072.000</b>	<b>+ 34.933 000</b>	<b>2.781.005 000</b>	<b>+ 92 920 000</b>	<b>2.873.925 000</b>	//////////	//////////
<b>TITRE III.....</b>	<b>2.746.072.000</b>	<b>+ 34 933.000</b>	<b>2.781.005.000</b>	<b>+ 92 920.000</b>	<b>2.873.925.000</b>	//////////	//////////
<b>DÉPENSES EN CAPITAL</b>	<b>15.729.600.000</b>	//////////	<b>9 430 400 000</b>	<b>7.783.100 000</b>	<b>17.213.500 000</b>	<b>17.506.600.000</b>	<b>18.161.600 000</b>
<b>TITRE V.....</b>	<b>15.578.000.000</b>	//////////	<b>9.425.400.000</b>	<b>7.521.100.000</b>	<b>17.046.500 000</b>	<b>17.347.000.000</b>	<b>17.975.500.000</b>
<b>TITRE VI.....</b>	<b>151.600.000</b>	//////////	<b>5.000 000</b>	<b>162.000.000</b>	<b>167.000.000</b>	<b>159 600.000</b>	<b>176 000.000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>	<b>18.475.672.000</b>	//////////	<b>12.211.405 000</b>	<b>+ 7.878 020 000</b>	<b>20 087.425 000</b>	<b>17.606 600.000</b>	<b>18 161 600.000</b>

Ces chiffres augmentent de 1,5 % en ce qui concerne les crédits de paiement du titre III. Pour le titre V, leur augmentation est de 9,3 % en C.P. et de 3,7 % en A.P.; augmentation qui, à notre avis, n'est qu'apparente, comme nous allons avoir l'occasion de nous en apercevoir.

En effet, une observation liminaire s'impose, en ce qui concerne les crédits inscrits au chapitre 52-71 du titre V de la D.G.A., intitulé « investissements techniques et industriels ». A ce chapitre figure un article 20, consacré aux « investissements de la D.P.A.I. » (Direction des programmes et des affaires industrielles) qui comporte, d'après le « bleu » du budget de 1985, un crédit de paiement de 798 000 000 F, et des autorisations de programme d'un montant de 868 000 000 F, contre 187 000 000 F et 102 000 000 F respectivement dans le budget de 1984. Votre rapporteur s'est soucié de savoir pourquoi des sommes aussi importantes étaient tout à coup inscrites au budget des armées, alors que leur équivalent n'y figurait pas dans les exercices antérieurs.

La réponse à son interrogation se trouve dans le rapport présenté à l'Assemblée nationale au nom de la Commission de Finances, qui s'exprime ainsi :

« On rappellera ici que la loi de finances pour 1984 a transféré l'essentiel des dotations en capital aux entreprises publiques inscrites jusqu'ici au chapitre 54-90 du budget des charges communes au budget du ministère chargé de l'industrie ».

Votre rapporteur pour avis est contraint d'avouer que cette disposition de la loi de finances pour 1984 avait échappé à la perspicacité de notre Commission, à l'attention de laquelle le Gouvernement s'était bien gardé de la signaler pour l'avenir.

Elle a été, pour 1985, étendue au budget de la Défense, avec le résultat que le chapitre 52-71 se trouve gonflé de 700 millions de francs pour des dotations en capital, constituant une contribution aux apports en fonds propres de la SNIAS et de la SNECMA.

Il ne saurait donc être question ici, comme on le donne à entendre, d'une aide rendue nécessaire par les difficultés actuelles ou destinée à permettre un assainissement progressif. Il nous semble beaucoup plus exact de voir là une manière déguisée de dégonfler les chiffres des « charges communes » en transférant le montant sur d'autres budgets, celui de la Défense en ce qui nous concerne.

La discrétion même du libellé employé à l'article 20, paragraphe 90, du chapitre 52-71 est inattendue : les 700 millions sont pudiquement appelés : « autres dépenses », sans la moindre explication, à l'intérieur d'un article comportant 798 millions de C.P. et 868 millions d'A.P. en tout !

Votre Commission ne craint pas d'affirmer qu'il s'agit là véritablement à ses yeux d'une distorsion importante par rapport à la structure de la loi de programmation.

A son avis, l'introduction de ces 700 millions au budget de la D.G.A. devrait être ajoutée, dans la comparaison entre les crédits de 1985 avec ceux de 1984, à la différence avouée, au total, de 1 300 millions, **qu'elle porterait, en réalité, à 2 milliards en diminution réelle, en termes constants de comparaison !**

\*  
\* \*

Rappelons ici que le rôle de la D.G.A. est d'assurer la coordination des études et fabrications d'armements ainsi que la responsabilité des arsenaux travaillant pour l'armée de Terre et la Marine. Elle assure également la tutelle des constructions aéronautiques qu'effectuent les entreprises publiques ou privées.

Ses investissements prévus pour 1985 seront de 2 950 millions de francs, soit une faible augmentation en pourcentage, de 1,72 %, par rapport à 1984. Les crédits de paiement seront de 2 900 millions, en augmentation de 16 %. Dans le calcul de cette augmentation est prise en compte la somme de 700 millions dont nous parlions à l'instant ; si on déduit de ce compte la somme en question, en vue d'établir un parallélisme valable avec le budget 1984, il apparaît qu'en réalité les investissements et les paiements se trouveront en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux crédits de paiement prévus au budget 1985 seront affectés au financement des opérations suivantes :

— poursuite de la modernisation de l'infrastructure des arsenaux de Cherbourg, Brest et Lorient,

— poursuite de l'adaptation des installations de l'île Longue aux besoins du système d'arme M4,

— réalisation de la deuxième tranche de l'atelier nucléaire lourd et construction du Centre d'études et de recherche en acoustique navale, à Toulon,

— extension des bureaux d'études des constructions neuves de Cherbourg, Brest et Lorient,

— poursuite de la réalisation d'un grand tunnel d'hydrodynamique au Vaudreuil,

— poursuite des investissements destinés à améliorer la productivité dans les arsenaux terrestres : renouvellement des machines-outils,

- — réalisation d'ateliers flexibles à Bourges et Tulle, introduction de robots à Tarbes et Roanne,

— rénovation des centres d'essais de la Direction des constructions aéronautiques et de la Direction des engins,

— poursuite des investissements économiseurs d'énergie : mise en place de systèmes de régulation et transferts de chaufferie au gaz ou au charbon.

\*  
\* \*

Outre ces opérations, la D.G.A. finance le budget du C.E.A. (Commissariat à l'énergie atomique) à hauteur de 47,4 %; ce financement constitue environ 98 % du budget de la D.A.M. (division des applications militaires) du C.E.A. Le C.E.A. alimente également le budget de la direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN) en liaison avec les armées qui lui font directement des versements de crédits, essentiellement pour le fonctionnement et le soutien des installations.

Nous aurons l'occasion, dans la suite de ce rapport, de revenir sur les crédits consacrés à l'armement nucléaire.

\*  
\* \*

Pour conclure ces observations sur la D.G.A., votre commission pour avis ne peut que constater la stagnation, si ce n'est le recul, des programmes qui conditionnent l'avenir.

## II. LE S.I.R.P.A.

(Service d'information et de relations publiques des armées)

Le budget consacré au SIRPA s'analyse comme suit :

TITRE	CRÉDITS					AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
	1984	1985				1984	1985
	Crédits votés	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	votés	dotés
<b>DÉPENSES ORDINAIRES</b>	46.117.000	»	46.117.000	»	46.117.000	//////////	//////////
TITRE III .....	46.117.000	»	46.117.000	»	46.117.000	//////////	//////////
<b>DÉPENSES EN CAPITAL</b>	13.000.000	//////////	2.800.000	10.200.000	13.000.000	13.000.000	11.000.000
TITRE V .....	13.000.000	//////////	2.800.000	10.200.000	13.000.000	13.000.000	11.000.000
TITRE VI .....	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////
<b>TOTAL GÉNÉRAL .....</b>	<b>59.117.000</b>	<b>//////////</b>	<b>48.917.000</b>	<b>+ 10.200.000</b>	<b>59.117.000</b>	<b>13.000.000</b>	<b>11.000.000</b>

Que dire de ce budget, sinon que, en matière de fonctionnement, il est rigoureusement stationnaire en francs courants, c'est-à-dire, en fait, en régression par rapport à 1984, année où, du moins, il avait augmenté de 2,32 %.

Pour ce qui est des crédits d'équipement, les crédits de paiement sont, eux aussi, les mêmes que pour 1984, donc aussi en régression de fait. Quant aux autorisations de programmes, elles passent de 13 millions à 11 millions, soit une diminution de 15,38 %. Il est vrai que, en 1984, elles avaient connu une augmentation de 44,44 % qui portait, pour l'E.C.P.A. (Etablissement cinématographique et photographique des armées), sur la réalisation de matériels techniques et sur la restructuration du fort d'Ivry. Sur l'ensemble des A.P. du SIRPA, cette restructuration se voit affecter, pour 1985, des C.P. de 7 200 000 F et des A.P. de 5 200 000 F. Le reste des crédits porte toujours sur la réalisation de matériels techniques et l'équipement audiovisuel (5 000 000 F de C.P. et 5 800 000 F d'A.P.).

Il y a un an, nous exprimions le vœu que le SIRPA ne voie pas son activité condamnée à s'étioler; cette année, il nous semble qu'il est un des principaux sacrifiés à l'austérité, malgré l'importance évidente de sa fonction. Si l'on veut que son action de rayonnement et d'information puisse se maintenir, il faudra le montrer. Ce ne sera certes pas en réduisant, encore plus, la portion déjà très congrue qui lui est attribuée dans le budget de fonctionnement des armées et qui ne cesse de décroître.

Malgré la modicité de ses moyens, le SIRPA a pu néanmoins poursuivre en 1984, son action en matière de relations publiques, par sa participation à des commémorations historiques, à des meetings, à des visites de bâtiments ou d'unités; il a continué sa production de films d'information et ses publications ont été les suivantes :

#### Périodiques :

• <i>T.A.M.</i> .....	10 numéros à 180 000 exemplaires
• <i>Armée d'aujourd'hui</i> .....	11 numéros à 110 000 exemplaires
• <i>Note d'information</i> .....	8 numéros à 1 000 exemplaires
• <i>S.I.R.P.A./Actualités</i> (poly-copié) .....	52 numéros à 1 000 exemplaires

Non-périodiques :

— parues :

- *Le budget de 1984*..... 25 000 exemplaires
- *La Défense en chiffres*..... 48 000 exemplaires
- *Guide de l'étudiant sur le service national* . 50 000 exemplaires
- *L'organisation de la Défense* ..... 30 000 exemplaires
- *Femmes militaires*..... 40 000 exemplaires
- *Les écoles et carrières du ministère de  
Défense*..... 38 000 exemplaires
- *La loi de programmation militaire* ..... 30 000 exemplaires

— à paraître :

- *Guide pratique pour le service national (en  
remplacement de Français, voici votre  
armée)*..... 300 000 exemplaires

Cette activité, nous le répétons, doit pouvoir être encouragée et maintenue au minimum à son niveau actuel.

### III. SERVICE DE SANTE DES ARMEES

La récapitulation des crédits du service de santé des armées, pour 1985, est la suivante :

TITRE	CRÉDITS					AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
	1984	1985				1984	1985
	Crédits votés	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	Total	votées	demandées
<b>DÉPENSES ORDINAIRES</b>	<b>1.346.140.000</b>	<b>+ 1.694.000</b>	<b>1.347.834.000</b>	<b>+ 53.805.000</b>	<b>1.401.639.000</b>	//////////	//////////
TITRE III.....	1.346.140.000	+ 1.694.000	1.347.834.000	+ 53.805.000	1.401.639.000	//////////	//////////
<b>DÉPENSES EN CAPITAL</b>	<b>152.000.000</b>	//////////	<b>109.894.000</b>	<b>62.856.000</b>	<b>172.750.000</b>	<b>241.000.000</b>	<b>154.000.000</b>
TITRE V.....	152.000.000	//////////	109.894.000	62.856.000	172.750.000	241.000.000	154.000.000
TITRE VI.....	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>	<b>1.498.140.000</b>	//////////	<b>1.457.728.000</b>	<b>+ 116.661.000</b>	<b>1.574.389.000</b>	<b>241.000.000</b>	<b>154.000.000</b>

Les crédits de paiement du titre III augmentent de 4,12 %, et ceux du titre V, de 13,65 %. En revanche, les autorisations de programme marquent une importante diminution, de 36,09 %.

\*  
\* \*

La principale mesure nouvelle figurant au titre III, est une diminution de crédits de paiement de 9 256 000 F (articles : 31-04, 33-10, 33-91, 34-02 et 34-06) traduisant la tranche 1985 de réduction des effectifs. Celle-ci se décompose de la manière suivante :

**102 EMPLOIS SUPPRIMES**

Effectifs	Emplois	Indices	Effectifs	Emplois	Indices
6	Médecins en chef.....	673-810	8	Infirmiers soignants.....	254-401
5	Médecins principal.....	596-673	5	Aides.....	222-264
1	Pharmacien-chimiste en chef.....	673-810	15	Agents d'exploitation.....	230
1	Pharmacien-chimiste.....	395-596	4	Secrétaires adjoints.....	235-302
2	Vétérinaires-biologistes en chef..	673-810	21	Élèves des écoles.....	Solde forfaitaire
2	Vétérinaires-biologistes principaux		26	Aspirants.....	Solde spéciale
		596-673			Solde spéciale
1	Vétérinaire-biologiste.....	395-596	4	Soldats de 2 <sup>e</sup> classe.....	
1	Capitaine-lieutenant, sous-lieutenant.....	335-521			

Indiquons que, au 1<sup>er</sup> septembre dernier, l'effectif du service était le suivant :

**TABLEAU DES EFFECTIFS  
DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES**

Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs réels au 1 <sup>er</sup> septembre 1984		Total
		Budget défense	Hors budget et service détaché	
<i>Personnel de carrière.</i>				
Médecins .....	(1) 2 051	2 202	638	2 840
Pharmaciens .....	241	227	53	280
Vétérinaires .....	68	43	1	44
O.C.T.A. ....	422	402	33	435
Infirmiers et techniciens .....	2 227	2 149	10	2 159
Élèves .....	(2) 1 366	968	—	968
<i>Personnel du contingent.</i>				
Médecins aspirants .....		1 374	323	1 697
Pharmaciens .....		451	8	459
Vétérinaires .....	2 461	148	11	159
O.C.T.A. ....		58	—	58
Dentistes .....		495	8	503
<b>Total appelés .....</b>	<b>2 461</b>	<b>2 526</b>	<b>350</b>	<b>2 876</b>
Volontaires féminines .....	316	316	—	316

(1) Non compris 223 autorisés en sureffectif.

(2) Une partie des emplois budgétaires d'élèves est bloqué pour payer le sureffectif autorisé des médecins d'active.

Pour ce qui est des questions d'équipement, il convient de remarquer que le chapitre 54-92 (organismes interarmées-infrastructure) comporte une mesure nouvelle de 20 000 000 F d'A.P. et de 38 400 000 F de C.P., qui se décompose comme suit :

		Chapitre et articles	Autorisations d. programme	Crédits de paiement
Article. — Service de santé. Infrastructure ...		21 (b)	20 000 000	37 800 000
H.I.A. « Val-de-Grâce » (3 <sup>e</sup> phase) .....	3 697 000			
Regroupement des centres de recherches .....	16 303 000			
Ventilation par nature des autorisations de programme :				
Construction et grosses réparations .....	19 488 000 (§ 10)			
Etudes et contrôles techniques .....	512 000 (§ 30)			
	20 000 000			

(b) Dont : 6 908 000 au titre réévaluation et révision des prix.

Cette mesure est rendue nécessaire par l'achèvement des travaux de l'hôpital du Val-de-Grâce et, dans une plus grande proportion, par le regroupement des centres de recherche actuels de Clamart et de Lyon.

#### IV. LA CAPACITE NUCLEAIRE MILITAIRE DE LA FRANCE

A titre de comparaison avec notre rapport pour avis de l'an dernier, nous mettons sous vos yeux, tels qu'ils figurent au budget de programme pour 1985, le groupe de programmes n° 1-2 qui concerne les forces aériennes stratégiques et le groupe de programmes n° 1-3 qui concerne la force océanique stratégique.

Ils se présentent ainsi :

Le groupe de programmes n° 1-2 comprend les deux composantes de riposte nucléaire confiées à l'armée de l'air :

- bombardiers Mirage IV;
- missiles sol-sol balistiques stratégiques (S.S.B.S.), ainsi que leurs organismes de commandement et de soutien spécifiques.

Il ne prend pas en compte le coût des études, développements, fabrications, maintien en condition opérationnelle des missiles et de leur environnement, *qui relèvent de la section commune et figurent à ce titre dans le groupe de programmes 1.5.*

Les moyens mis en œuvre sont :

la composante pilotée qui comprend deux escadres de Mirage IV et une escadre d'avions ravitailleurs C 135 F :

la transformation de 18 Mirage IV A en Mirage IV P qui est engagée ;

les unités de tir du groupement de missiles S.S.B.S., implantées sur le plateau d'Albion.

Les traits caractéristiques de l'année 1985 seront les suivants :

- pour ce qui est de la composante pilotée :
  - début de transformation des équipages Mirage IVP à Mont-de-Marsan;
  - poursuite du programme de remotorisation des avions ravitailleurs C 135;
- en ce qui concerne les S.S.B.S. :
  - le durcissement du système S 3 qui a été effectué afin de maintenir sa capacité de riposte après une attaque;
- en matière d'environnement et d'infrastructure :
  - les bases F.N.S. seront équipées en priorité de moyens de défense aérienne;
  - les Z.A.-Z.T.O. (1) pour l'arrivée de l'A.S.M.P. à Mont-de-Marsan et Orange;
  - le programme de durcissement des bases se poursuivra.

Les coûts totaux afférents à ce groupe de programmes s'établissent comme suit :

C.P. 3 632 millions de francs (+ 11,47 %)

A.P. 1 887 millions de francs (— 2,17 %)

Dans cet ensemble, les C.P. des études (112 millions de francs) diminuent de 38,46 % et leurs A.P. (74,6 millions de francs) diminuent de 0,79 %.

Le groupe de programme n° 1-3 qui concerne la FOST (Force océanique stratégique) est résumé ainsi :

le groupe de programme n° 1-3 comprend pour l'essentiel les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) ainsi que les moyens de commandement qui lui sont propres.

Ce groupe de programmes inclut les effectifs et les moyens navals et aériens participant directement aux activités du Centre d'expérimentations du Pacifique ainsi qu'à celles du groupe d'essais et de mesures.

---

(1) Z.A. : Zones d'accueil.  
Z.T.O. : Zones de traitement opérationnel.

En revanche, il ne comprend pas les autres moyens de la Marine participant à la mise en œuvre des S.N.L.E. et de leur environnement.

Il ne prend pas en compte, sur le plan financier, les missiles M.S.B.S. et leur environnement *qui relèvent de la section commune (groupe de programmes n° 1.5).*

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

en 1985, le niveau des forces sera de 5 puis 6 S.N.L.E. en service, dont au moins 4 dans le cycle opérationnel. Chaque S.N.L.E. opérationnel sera doté d'un lot de missiles M 20 à l'exception de L'inflexible qui sera porteur d'un lot de M 4.

L'année 1985 sera marquée par :

- l'admission au service actif de « L'inflexible » au premier semestre;
- la permanence à la mer de 3 S.N.L.E.
- la première refonte d'un S.N.L.E. en version M 4.

Le coût total de ces programmes est de :

C.P. : 5 651 millions de francs (+ 11,48 %)

A.P. : 5 514 millions de francs (— 16,6 %)

Les crédits d'études, en crédits de paiement (914 millions de francs) augmentent de 0,66 %, et, *en autorisations de programme (892 millions de francs), diminuent de 16,86 %.*

A l'examen de ces chiffres, il faut retenir surtout que, si les crédits de paiement augmentent plus que ceux de l'ensemble du budget, les autorisations de programme, en revanche, sont en diminution; l'observation est valable *tout particulièrement pour les crédits d'études.* Il est vrai que le programme S.S.B.S. est maintenant en voie d'achèvement (1) mais, en ce qui concerne la FOST, on ne peut qu'être inquiet devant la forte diminution de ses autorisations de programme globales (— 16,6 %), et plus particulièrement, *de ses autorisations de programme d'études (— 16,86 %).*

*Dans ce domaine de l'équipement des forces, il apparaît que les programmes s'essouffent.*

---

(1) Voir en annexe II le point de la situation et de l'évolution prévue S.S.B.S.

Ce sentiment est encore plus marqué devant le budget du groupe de programme n° 1-5, qui porte sur les développements, les fabrications et les essais de la F.N.S., c'est-à-dire sur le travail en amont de l'équipement des forces, travail confié pour la plus grande partie au C.E.A. et relevant donc plus particulièrement du budget de la section commune.

Il sera concrétisé en 1985, dans les domaines suivants :

— maintien en condition opérationnelle des armements nucléaires en service;

— poursuite des travaux de miniaturisation des charges thermonucléaires et d'amélioration des systèmes d'armes;

— mise en service sur le S.N.L.E. « L'inflexible » du système M.S.B.S. M 4 à ogives multiples;

— poursuite du durcissement des réseaux de communication contre toute agression, du développement et des fabrications du système de transmission aéroporté Astarte;

— études relatives à l'utilisation militaire de l'espace;

— études relatives aux améliorations des systèmes en service et aux systèmes futurs.

*Le total des crédits de paiement qui lui seront consacrés sera de 14 867 700 F. en recul de 1,2 %; le total des autorisations de programme sera de 13 757 000 F. en recul de 4,39 %. Dans cet ensemble, les C.P. affectés aux études baissent de 9 %, et les A.P., de 7,15 %.*

\* \* \*

Ces données sont à rapprocher de celles qui traduisent les chiffres du « bleu » du budget, en ce qui concerne le « nucléaire stratégique ».

A l'article 51-88 « Etudes spéciales-Atome », tout d'abord, les A.P. ne marquent qu'une augmentation de 2,13 % et les C.P., de 11,33 %. Comparés aux chiffres d'ensemble du budget (augmentation nulle pour les A.P., augmentation de 5,67 % pour les C.P.), ces

pourcentages peuvent paraître satisfaisants. Néanmoins, il convient de remarquer que la ventilation des autorisations de programmes et des crédits de paiement se présente comme suit :

— matériels militaires . . . . .	688 300 000
— contrats d'études . . . . .	554 700 000
— autres dépenses . . . . .	5 900 000 000
	<hr/>
	7 143 000 000

La faible proportion entre les crédits des contrats d'études et le reste semble inquiétante.

Au chapitre 51-89 « Etudes spéciales-Engins », les A.P. consacrées au nucléaires stratégique *diminuent de 15 %*, face à une augmentation de 4 % des C.P. Il convient ici de se rappeler que, de 1983 à 1984, les A.P. de ce chapitre *avaient diminué de 19,48 %*, ce qui, ajouté à la montée des prix, représentait une baisse réelle d'environ 28 %. Avec la nouvelle réduction, de 15 %, que présente le budget pour 1985, et à laquelle s'ajoute une montée des prix d'environ 7 %, nous constatons une baisse réelle de 22 % environ.

La baisse de 1984 et celle de 1985, ajoutées, vont donc atteindre un total de près de 50 % sur deux ans, en matière d'autorisations de programmes pour les engins stratégiques, en valeur constante.

Toujours à ce chapitre 51-89, « Etudes spéciales-Engins », les C.P. augmentent de 4 %, contre une diminution de 1,7 % l'an dernier. Il s'agit donc là en réalité d'une continuité de stagnation : il faut payer la réalisation des programmes d'avant 1981.

Encore est-il possible de remarquer que les programmes d'études et de fabrication des engins stratégiques se ventilent comme suit :

— travaux et constructions . . . . .	150 000 000
— matériels militaires . . . . .	3 160 000 000
— contrats d'études . . . . .	1 135 000 000
	<hr/>
	4 445 000 000

Ici aussi, *la faible part des crédits d'études* est inquiétante pour l'avenir, comparée à celle qui est consacrée aux matériels militaires.

L'effort, nous dit le gouvernement, portera sur l'investissement, au détriment du fonctionnement.

Or, en regard de la croissance nulle des A.P. dans l'ensemble du budget « Défense » pour 1985, les totaux des A.P. de la première partie du Titre V de la section commune n'augmenteront que de 0,76 %. En regard d'une croissance de 5,67 % des C.P. pour l'ensemble du budget, ceux de la première partie du titre V de la section commune n'augmentent que de 3,90 %.

\*  
\* \*

Nous en arrivons, dans le cadre des crédits de la section commune, au *nucléaire « tactique »*, qui vient d'ailleurs d'être curieusement rebaptisé « préstratégique », ce qui ne peut qu'introduire et entretenir une confusion dans les esprits.

Le chapitre 51-92 (« Armement nucléaire tactique ») disparaît, dans la nouvelle nomenclature des chapitres : ses crédits sont ventilés entre le chapitre 51-88 (« Etudes spéciales-Atome ») et le chapitre 51-89 (« Etudes spéciales-Engins »).

Tout se passe comme si, en regroupant l'ensemble du stratégique et du tactique, on voulait un peu camoufler l'amenuisement du premier derrière l'augmentation du second, malgré la disproportion entre grandes masses de crédits.

Il apparaît en effet que, pour ce qui est du budget de la section commune, les crédits de paiement de l'A.N.T. augmentent de près de 50 %, et que les A.P. s'accroissent de 25 %. En 1984, ces C.P. et ces A.P. avaient déjà augmenté de près de 50 %.

\*  
\* \*

L'on peut donc estimer, au niveau « amont » où se situe la section commune, que le budget 1985 maintiendra la poursuite de la mise en place du système M.S.B.S.-M 4 à ogives multiples sur le S.N.L.E. « l'Inflexible » et permettra de continuer la miniaturisation des charges et le durcissement des réseaux de communication ainsi que le développement du système de transmission aéroporté ASTARTE, pour ce qui est du « stratégique ».

Dans ce budget, cependant on ne trouve pas un mot précis ni sur le programme M 5, successeur du M 4, ni sur le programme SAMRO (satellite de télécommunication militaire) qui a été écarté de l'horizon dès 1982.

Quant à la ligne « études relatives à l'utilisation militaire de l'espace » qui figure au groupe de programmes « développement, fabrications et essais de la F.N.S. », tout comme l'an dernier, il semble bien qu'elle ne traduise qu'un vœu pieux : le budget d'austérité, pour ne pas dire de pénurie financière, qui nous est présenté, ne saurait justifier l'ambition de pénétrer dans le domaine de la « guerre des étoiles », où même les Etats-Unis, avec toutes leurs ressources, ne pourront prendre pied avant plusieurs années.

Les déclarations gouvernementales, soulignant l'inscription d'un crédit de 500 millions d'A.P. pour la mise en place d'aides à la pénétration sur les missiles M 4 de nos S.N.L.E., ne sauraient guère signifier que la France entrera ainsi dans le domaine de la « guerre des étoiles ».

En revanche, il ne faudrait pas que le gouvernement se réfugie derrière le secret de la Défense pour éluder une explication sur les réductions d'autorisations de programme. Votre Commission respecte hautement les obligations de ce secret, mais les chiffres sont donnés noir sur blanc, et lui posent un problème angoissant pour l'avenir...



Toujours au niveau « amont », en matière de nucléaire tactique, nous reconnaissons volontiers qu'un effort se poursuit; la situation, dans ce domaine, se présente dans l'actualité et dans l'avenir, de la manière suivante :

le Mirage III E, les Jaguar et Super-Etendard peuvent toujours être équipés de l'arme tactique A.N. 52 qui sera progressivement retirée du service au-delà de 1990, après l'entrée en service du missile A.S.M.P. (1). Celui-ci, qui sera doté de charges nettement plus puissantes que l'A.N. 52, équipera des Mirages IV à compter de 1986, des Mirage 2000 et des Super-Etendard;

les régiments Pluton sont dotés de l'arme A.N. 51 dont la charge est de conception identique à celle de l'A.N. 52. A partir de 1992, le Pluton devrait être progressivement remplacé par le système Hadès, dont le développement a commencé en 1983 et dont le missile, d'une portée et d'une précision accrues, sera doté de nouvelles têtes nucléaires. L'étude de l'organisation et de la mise sur pied de la grande unité nucléaire tactique se poursuit.

---

(1) Air-sol moyenne portée.

Votre Commission a néanmoins marqué son étonnement devant le fait qu'aucune précision ne lui a été fournie quant à l'avenir de l'arme à rayonnement renforcé qui, en face de la menace de l'arme chimique et bactériologique qui pèse sur nos armées, serait la plus susceptible de dissuader l'adversaire. Rappelons ici que la France s'est interdit de posséder de tels armements.

Rien, d'autre part, n'apparaît dans les programmes cités dans le présent projet de budget, sur l'avenir éventuel d'un missile de croisière, dont pourtant l'élaboration a été maintes fois évoquée.

Un mot enfin pour demander au Gouvernement de définir exactement la nature de l'A.S.M.P. Est-ce une arme tactique ? Est-ce une arme stratégique ? Nous posions déjà une question analogue, lors de l'examen de la loi de programmation, à propos de l'arme Hadès. Une nouvelle fois nous pensons nous trouver devant une ambiguïté fâcheuse.

## CONCLUSION

Des services communs dont le train de vie continue de s'amenuiser, dans le cadre d'un budget de la Défense qui accuse une dérive de 2 milliards par rapport aux chiffres fixés par la programmation; des armements nucléaires pour lesquels s'achèvent les programmes établis avant 1981, mais pour le futur desquels nous voyons réduire les crédits d'études et restreindre les autorisations de programme; un avenir enveloppé de flou et d'imprécision..., telles sont les impressions que votre Commission retire de l'examen de ce projet de budget 1985 pour la section commune. Elle les justifie par l'analyse des chiffres présentés officiellement. Elle ne saurait donner son adhésion à un tel budget.



En conclusion, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, attachée à assurer aux armées les moyens indispensables à l'exécution de leur mission, mais constatant le fléchissement général des crédits affectés à la défense, n'a pas pu donner un avis favorable au projet de budget « Défense » pour 1985 qui lui est soumis.

## ANNEXE I

Crédits affectés à la section commune  
(Budget 1985)

DÉPENSES ORDINAIRES	Crédits votés pour 1984	Crédits prévus pour 1985		
		Services votés	Nouveaux nouvelles	Total
DÉPENSES ORDINAIRES				
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES				
1 <sup>re</sup> partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.....	9.714.032.000	9.846.589.000	+ 874.123.000	10.720.712.000
2 <sup>e</sup> partie. — Personnel en retraite. — Pensions et allocations.....	28.902.854.000	31.822.361.000	"	31.822.361.000
3 <sup>e</sup> partie. — Personnel. — Charges sociales.....	1.264.072.000	1.232.812.000	+ 61.185.000	1.293.997.000
4 <sup>e</sup> partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.....	2.018.763.000	2.018.763.000	+ 41.262.000	2.060.025.000
5 <sup>e</sup> partie. — Travaux d'entretien.....	109.107.000	109.107.000	+ 7.300.000	116.407.000
6 <sup>e</sup> partie. — Subventions de fonctionnement.....	690.346.000	690.346.000	+ 52.500.000	742.846.000
7 <sup>e</sup> partie. — Dépenses diverses.....	1.778.864.000	1.778.864.000	— 78.885.000	1.700.179.000
Totaux pour les dépenses ordinaires.....	44.478.138.000	47.496.842.000	+ 858.885.000	48.456.527.000

DÉPENSES EN CAPITAL	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CRÉDITS DE PAIEMENT			
	Votés pour 1984	Demandés pour 1985	Votés pour 1984	Demandés pour 1985		
				Services votés	Mesures nouvelles	Total
<b>DÉPENSES EN CAPITAL</b>						
<b>TITRE V. — ÉQUIPEMENT</b>						
1 <sup>re</sup> partie. — <i>Études, recherches et prototypes</i> .....	18.293.600.000	18.153.000.000	18.529.600.000	9.506.200.000	7.668.800.000	17.175.000.000
2 <sup>e</sup> partie. — <i>Investissements techniques et industriels</i> .....	841.400.000	1.536.500.000	647.400.000	685.500.000	839.000.000	1.524.500.000
3 <sup>e</sup> partie. — <i>Fabrications</i> .....	824.700.000	882.850.000	748.550.000	495.710.000	334.790.000	830.500.000
4 <sup>e</sup> partie. — <i>Infrastructure logistique opérationnelle et de stationnement</i> .....	600.100.000	466.750.000	438.550.000	212.890.000	266.710.000	479.700.000
5 <sup>e</sup> partie. — <i>Infrastructure O.T.A.N.</i> .....	330.700.000		68.400.000	44.000.000		44.000.000
<b>Totaux pour le titre V</b> .....	<b>20.890.500.000</b>	<b>20.839.100.000</b>	<b>18.432.500.000</b>	<b>10.944.400.000</b>	<b>8.109.300.000</b>	<b>20.053.700.000</b>
<b>TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT</b>						
6 <sup>e</sup> partie. — <i>Équipements culturel et social</i> .....	59.500.000	77.700.000	59.500.000	21.400.000	35.000.000	56.400.000
7 <sup>e</sup> partie. — <i>Équipements administratif et divers</i> .....	160.600.000	176.800.000	152.600.000	5.000.000	162.800.000	167.800.000
<b>Totaux pour le titre VI</b> .....	<b>220.100.000</b>	<b>254.500.000</b>	<b>212.100.000</b>	<b>26.400.000</b>	<b>197.800.000</b>	<b>224.200.000</b>
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b> .....	<b>21.110.600.000</b>	<b>21.093.600.000</b>	<b>18.644.600.000</b>	<b>10.970.800.000</b>	<b>8.307.100.000</b>	<b>20.277.900.000</b>
<b>TOTAUX POUR LA SECTION COMMUNE</b>	<b>21.110.600.000</b>	<b>21.093.600.000</b>	<b>83.120.738.000</b>	<b>58.467.642.000</b>	<b>+ 10.298.785.000</b>	<b>98.734.427.000</b>

## ANNEXE II

La première unité de missiles S.S.B.S./S3 a été mise en service en juin 1980. La seconde unité est en service depuis décembre 1982. En 1985, 650 millions de francs d'A.P. seront consacrés à ce programme : ces crédits couvriront le maintien en condition opérationnelle du système et des missiles, ainsi que des améliorations des réseaux de transmission.

Le système S.S.B.S./S3 est composé, comme son prédécesseur le S.S.B.S./S2, de deux unités de tir dotées chacune de 9 missiles en silo; la portée du missile a été maintenue à une valeur supérieure à 3 000 km. Les principales améliorations du système S3 par rapport à son prédécesseur portent sur le durcissement des installations contre les agressions, sur la capacité de pénétration des défenses adverses, et sur la puissance de la charge nucléaire : charge mégatonique thermonucléaire du missile S3 au lieu d'une charge de 150 KT pour le S2. Par ailleurs, la fiabilité d'ensemble du système a été améliorée.